

Journal des Solidarités et de l'Action Sociale

FÉVRIER 2019



Vence, Ville forte des Solidarités



Catherine Le Lan
Maire de Vence
Présidente du SIVOM du
Pays de Vence
Présidente du C.C.A.S

Parler des solidarités c'est tendre la main à tous les Vençois en difficulté, quel que soit leur âge, leur condition et leur situation personnelle.

C'est répondre à des situations fragiles ou précaires par des aides, des structures et des services au plus proche des besoins de chacun.

Parler des solidarités, c'est souligner le travail des équipes du C.C.A.S et du Centre d'Animation de la

Vie Sociale et Associative pour épauler, accompagner, soutenir, fédérer, animer, tisser du lien et embellir la vie. Des actions soutenues par nos précieux partenaires institutionnels mobilisés à nos côtés.

Parler des solidarités à Vence, c'est illustrer le bénévolat et la générosité des associations caritatives et humanitaires qui accomplissent un travail de terrain remarquable et essentiel.

Grâce à l'ensemble des acteurs sociaux, associatifs, éducatifs... les solidarités Vençoises s'expriment au quotidien, se conjuguent à l'infini et participent pleinement à la réussite de nos enfants, à l'épanouissement des familles, au bien-vivre des aînés, à la prise en compte du handicap, à l'inclusion des Vençois isolés, à l'espoir des malades et des aidants pour co-construire ensemble, de façon responsable et généreuse, notre avenir dans un Pays Vençois bienveillant, fraternel et fort de solidarités.



Merci à tous ceux qui s'investissent au quotidien pour aider les autres

L'état d'esprit qui anime l'équipe municipale est celui d'une attention permanente à construire une Ville où tous les Vençois trouvent leur place et peuvent mener une vie de citoyen digne.



Laurence Impéaire-Boronad
Adjointe déléguée
aux affaires sociales,
seniors, handicap.

Les agents du C.C.A.S de Vence y contribuent pleinement et démontrent chaque jour leur capacité à questionner les dispositifs et à inventer de nouvelles réponses pour l'accompagnement des personnes fragilisées dans leur accès aux droits, l'inclusion sociale et un parcours de vie aidé dès que besoin.

C'est un travail de proximité avec un fort ancrage territorial qui permet cette mobilisation.

2018 a été riche en petits et grands projets. Les agents du C.C.A.S, fiers de leur métier et de leur mission, sont à l'image du dynamisme, de la volonté et de l'engagement nécessaires à la solidarité.

Je les remercie chaleureusement, tout comme ceux qui s'investissent bénévolement au sein des associations, sans oublier les donateurs du C.C.A.S, en particulier Gisèle Braquet qui soutient depuis de nombreuses années l'aide sociale vençoise grâce à l'organisation de son gala de danse.

Comment s'organise l'action sociale à Vence ?

A Vence, la solidarité et l'action sociale s'organisent autour de différents acteurs institutionnels et associatifs qui agissent en collaboration et en complémentarité dans le but de soutenir les personnes isolées ou fragilisées. Le C.C.A.S de Vence joue un rôle primordial par son accueil, son action et sa coordination entre tous les partenaires.



Les structures en réseau avec le C.C.A.S

Le Département des Alpes-Maritimes

De par ses compétences sociales, le Conseil Départemental 06 prend en charge le RSA (Revenu de Solidarité Active), et alloue différentes aides comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de compensation du handicap (P.C.H.) ou le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Il développe également une politique dynamique en faveur des seniors.

La P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)

Services du Département, les centres de P.M.I. prennent soin des familles et des enfants, de la consultation pré-

natale au choix d'une assistante maternelle agréée, en passant par des activités d'éveil pour les tout-petits, et tout ce qui touche à la santé. Une antenne de la P.M.I. existe à Vence avenue du Colonel Meyère.

Les Maisons des Solidarités Départementales

Elles proposent un accompagnement social personnalisé, un soutien à la vie quotidienne et des interventions de professionnels spécialisés.

La Caisse des Ecoles de Vence

La Caisse des Ecoles intervient dans le cadre de l'aide à l'enfance développée par la Ville (lire p 4).

Les associations à caractère social

En relation avec la collectivité et grâce aux bénévoles dévoués, elles assurent une large part de la prise en charge et de l'aide aux plus démunis.

La Politique de la Ville

Le centre ancien de Vence qui compte plus de 2000 habitants dont les ressources annuelles sont inférieures à 10 000 €, est classé en « quartier prioritaire » de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Il fait l'objet d'un Contrat de Ville visant à développer des actions, sociales, de rénovation de logements, et de réussite éducative. Grâce au détachement d'un chef de projet métropolitain en poste à Vence, un diagnostic territorial est en cours afin de répondre aux enjeux prioritaires que sont :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain (création de nouveaux équipements, mobilité dans le parc résidentiel et installation de nouvelles activités dans le quartier),
- le développement économique et l'emploi (réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la Métropole),
- la cohésion sociale (vivre ensemble, actions de soutien aux familles monoparentales, petite enfance, éducation, prévention de la délinquance, accès aux soins, aux loisirs et à la culture...)

NOUVEAUTÉ 2018

Le Centre d'Animation de la Vie Sociale et Associative

Début 2018, l'usage de la Villa Berthe située avenue des Alliés a connu une évolution en devenant un guichet d'accueil et d'informations sociales pour tous les publics.

Gérée par l'Association ISI qui travaille de longue date avec la Ville de Vence, la structure agit en collaboration avec les services du C.C.A.S, renforçant les liens de proximité et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux.

Nouveau pôle d'information et d'orientation sur les thèmes de la famille, la jeunesse, la santé, le Centre d'Animation accueille des

permanences institutionnelles et associatives (Point relais CAF, Protection Maternelle et Infantile, Maison des Solidarités Départementales, ...) et dispose d'un cyberspace dédié aux procédures administratives en ligne (impôts, carte grise, carte d'identité, passeport, état civil,...) pour les personnes ne disposant pas d'internet ou ayant des difficultés à s'en servir.

Des ateliers d'échanges de savoirs, du soutien scolaire, des animations pour favoriser les liens intergénérationnels, sont aussi régulièrement au programme.



Le C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

Maillon incontournable de l'action sociale, le C.C.A.S. de Vence est un établissement public communal dont les ressources financières proviennent essentiellement de la Ville, du Département, des dons, et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour les soins infirmiers.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, présidé de droit par le Maire, est composé de 8 membres élus par le Conseil Municipal et de 8 membres nommés par le Maire choisis parmi les acteurs vençois de la prévention, de l'animation ou du développement social menés sur la commune.

Pour soutenir les personnes en difficulté, fragilisées ou isolées, le C.C.A.S anime une action générale de prévention, de mise en œuvre de services sociaux et d'accompagnement dans l'accès aux droits, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il se mobilise également en faveur des seniors et des personnes souffrant d'un handicap, dans l'idée de faciliter leur quotidien, de lutter contre l'exclusion et de permettre leur maintien à domicile.



ENVIRON 2.300 PERSONNES SONT ACCUEILLIES CHAQUE ANNÉE PAR LES SERVICES DU C.C.A.S.

LE C.C.A.S. C'EST :

75 agents au service du public organisés au sein d'un :

PÔLE SOCIAL :

- demandes de logement social
- aides légales et facultatives
- dossiers de RSA
- écrivain public
- banque alimentaire

PÔLE SANTÉ :

- services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D)

PÔLE SENIORS ET HANDICAP

- aide à domicile
- animation seniors
- portage des repas à domicile
- plateforme téléphonique, démarche qualité,
- plans Grand Froid et Canicule...

BUDGET

- C.C.A.S : 1 010 000 €
- Budget annexe des Soins Infirmiers à Domicile : 495 000 €
- Budget annexe de l'aide à domicile : 1 090 000 €

L'action sociale du C.C.A.S.

L'aide sociale du C.C.A.S se distingue en deux types de missions :

I. LES MISSIONS SOCIALES LÉGALES

Elles sont définies au niveau national par le Code de l'Action Sociale et des Familles et ont pour but d'animer une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre, le C.C.A.S participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes aux autorités compétentes indépendamment de l'appréciation de leur bien-fondé. Par la présence d'une assistante sociale, il assure l'information des demandeurs sur les aides dont ils peuvent bénéficier selon leurs besoins, suit notamment les demandes de RSA, APA, AAH ensuite transmises au Département, instruit les demandes de logements sociaux et d'urgence...

LES TARIFS RÉDUITS RETENUS PAR LA VILLE

La tarification des services publics communaux n'oublie pas de prendre en compte les faibles revenus. Ainsi, la médiathèque et la piscine font bénéficier de réductions les familles nombreuses, les personnes âgées de plus de 65 ans, les titulaires d'une carte d'invalidité, les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emplois. En ce qui concerne le stationnement sur le domaine public, les résidents aux faibles revenus du centre-ville bénéficient de la gratuité des abonnements en zones jaune et orange.

2. LES MISSIONS SOCIALES FACULTATIVES

Ces missions sont développées à l'initiative de la Commune avec l'objectif de répondre aux problématiques locales. La Ville de Vence par l'intermédiaire de son C.C.A.S, accentue ses efforts et la solidarité nécessaire en instaurant des liens humains de proximité avec les personnes en difficulté. Depuis quelques années, on note une montée en puissance de l'activité du C.C.A.S dans ses actions en faveur des publics fragilisés, dans sa démarche d'accès au logement, et dans l'accompagnement des aînés dont le nombre est en augmentation constante.



■ LES AIDES FINANCIÈRES

Différentes aides facultatives peuvent être attribuées par le C.C.A.S sur des critères de ressources.



- Aide alimentaire
- Aide au maintien dans le logement
- Aide au paiement des factures d'eau et d'énergie
- Aide aux impayés de loyers et assurance habitation
- Aide à l'accès aux soins
- Aide en faveur des personnes handicapées
- Insertion Professionnelle

■ QUELQUES CHIFFRES :

En 2018, 83 familles ont été aidées pour un montant total de 13 595 €.

(55 adultes seuls, 15 foyers monoparentaux, 8 couples avec enfants, 5 couples sans enfant)

■ L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU R.S.A.

En plus de l'instruction des dossiers de R.S.A, les services du C.C.A.S complètent leur action par un accompagnement personnalisé des demandeurs au niveau social mais aussi au niveau professionnel. En s'appuyant sur la politique de développement économique de la Ville, la démarche vise l'insertion du plus grand nombre d'allocataires dans un emploi digne et pérenne leur permettant de reprendre pied.



■ QUELQUES CHIFFRES :

69 personnes bénéficient d'un accompagnement social du C.C.A.S dont 45 femmes, 25 hommes et 1 couple (moyenne d'âge : 55 ans.)

NOUVEAUTÉ

■ LE MICROCRÉDIT SOCIAL

Pour compléter les aides financières facultatives accordées par le C.C.A.S, la Ville a mis en place en 2017 le Microcrédit Social. Cette aide permet aux personnes en difficulté de concrétiser un projet personnel qui ne trouve pas de réponse financière par ailleurs. Créé en collaboration avec le Crédit Mutuel de Vence, le microcrédit social est ouvert à tout particulier en situation d'exclusion du prêt bancaire ayant une capacité minimale de remboursement, soit les travailleurs en situation précaire, les demandeurs d'emploi, les retraités modestes et les bénéficiaires de minimas sociaux. Il peut faciliter l'accès au logement, l'emploi, la mobilité, les dépenses de santé, les études des enfants, un accident de la vie... pour un montant allant jusqu'à 3 000 €.

■ LA DOMICILIATION

Le C.C.A.S propose un service de domiciliation permettant à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse fixe afin de recevoir du courrier et surtout d'accéder à leurs droits et prestations.



Le C.C.A.S domicilie actuellement 17 personnes.

■ L'ÉCRIVAIN PUBLIC

Parmi ses prestations, le Centre d'Action Sociale propose également les services gratuits d'un écrivain public. Sur rendez-vous, il reçoit les personnes en difficulté habitant sur la commune, assure une médiation auprès des organismes, et rédige des rapports sociaux, des courriers de relance, aide le public dans ses difficultés rédactionnelles.

■ L'AIDE À L'ENFANCE

L'aide à l'enfance est aussi une spécificité vençoise par l'intermédiaire de deux dispositifs complémentaires mis en place via la Caisse des Ecoles et dans le cadre de la Politique de la Ville.



- Le **F.R.E (Fonds de Réussite Educative)** permet d'épauler les familles en situation de fragilité afin de soutenir leurs dépenses liées aux enfants et à leur scolarité. Les aides du F.R.E permettent de financer la restauration scolaire, les services péri et extrascolaires comme le centre de loisirs, mais aussi certains frais médicaux (lunettes etc...).

- Le **P.R.E (Programme de Réussite Educative)** offre quant à lui un accompagnement dédié aux enfants rencontrant des difficultés scolaires et familiales. Ce projet éducatif territorial s'articule autour de priorités éducatives partagées, comité de pilotage, groupes thématiques, coordinateur, cellule d'appui au pilotage, afin de donner à chaque enfant suivi les moyens de s'épanouir et de réussir.

Les actions de solidarité à Vence

Plus de 5.000 Vençois (26% de la population) sont âgés de plus de 65 ans, et on estime que le nombre de personnes de plus de 80 ans pourrait être multiplié par 4 d'ici 40 ans.

Les collectivités dont les Mairies jouent donc un rôle majeur de proximité au service des habitants pour les aider au quotidien, favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible et lutter contre l'isolement.



Le C.C.A.S de Vence est particulièrement actif en la matière, proposant une gamme étendue de services d'accompagnement des aînés, mais aussi aux personnes handicapées.

210 PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES SONT SUIVIES QUOTIDIENNEMENT.

■ Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Le service bénéficie actuellement à 274 personnes dont 2 centenaires, 177 personnes entre 80 et 99 ans, 76 entre 60 et 79 ans et 19 personnes de moins de 60 ans.

C'est ainsi que 48 Aides à Domicile interviennent chez les aînés pour accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, manger) et aider aux actes domestiques (entretien du logement, du linge, préparation des repas, petites courses).

EN 2018, PLUS DE 1000 SENIORS VENÇOIS ONT BÉNÉFICIÉ DES SERVICES DU C.C.A.S.

Cette présence indispensable permet à la personne âgée de continuer à vivre chez elle et de participer aux activités de la vie sociale et relationnelle (déplacements à l'extérieur, démarches administratives...). Depuis la création de l'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie), le nombre de bénéficiaires a largement augmenté. En 2018, les Aides à Domicile vençoises ont cumulé 51 700 heures d'activités chez les aînés !

■ Le portage de repas à domicile

Ce service fonctionne 7 jours sur 7 tout au long de l'année, avec environ 55 repas par jour confectionnés et livrés par le CAT de Vence, soit 20 000 repas à l'année. Il compte environ

NOUVEAUTÉ

L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, subventionnée

La Métropole, délégataire en matière de gestion et d'attribution des aides à la pierre et à l'habitat privé pour le compte de l'A.N.A.H (Agence Nationale de l'Habitat), peut aider les personnes ayant besoin d'aménager leur intérieur dans le cadre d'une adaptation au handicap ou au vieillissement.

La Maison de l'Habitat à Vence transmet les demandes. N'hésitez pas à les contacter pour toute question.



350 personnes réunies pour le goûter des aînés organisé par le C.C.A.S



150 bénéficiaires n'étant plus en mesure de faire leurs courses ou de confectionner seuls leur repas. Chacun reçoit ainsi une nourriture équilibrée et variée.

■ Les soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

Ils s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, ayant besoin de soins d'hygiène et de confort, permettant de retrouver leur autonomie et de les maintenir le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Le S.S.I.A.D. travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant, les autres services du C.C.A.S. et d'autres intervenants libéraux (infirmiers, pédicures, podologues, etc...) A Vence, le service comprend une infirmière coordinatrice et 14 Aides-Soignants.

■ La plateforme téléphonique seniors

Cette permanence téléphonique dédiée aux plus âgés a pour vocation de lutter contre l'isolement, de construire un lien social d'un nouveau type, d'assurer une meilleure intégration des seniors dans la cité, et de collecter des informations préventives notamment pour les Plans Canicules et Grand Froid.

■ Vence à l'écoute des Seniors

Vence, Ville Amie des Aînés, réfléchit tout au long de l'année à l'amélioration de leur prise en compte. Pour cela, un Forum Ci-

toyen dédié aux personnes âgées s'est tenu en 2018, la **Commission extra-municipale «seniors et handicap»** a vu le jour. Cette dernière est à l'origine d'actions régulières dont le **Salon Senior, Handicap et Dépendance et la Gazette des Seniors**.



Commission Seniors - Handicap

■ L'animation pour les aînés

Toute l'année, le C.C.A.S organise des activités pour les seniors afin de favoriser le dynamisme, les rencontres, le bien-être physique et mental.

En plus des activités à la Villa Cristini (voir ci-contre) :

- il programme une sortie mensuelle pour une quarantaine de personnes,
- il participe à la Semaine Bleue avec un programme d'animations diversifiées,
- il organise le goûter de Noël (environ 350 participants)
- il propose des ateliers dédiés à la santé : «Manger, bouger pour protéger mon cœur», «Equilibrer mes repas» et «Se mouvoir en toute confiance».

■ Le dispositif MAIA

Vence fait également partie du dispositif départemental MAIA qui vise à simplifier le parcours des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives comme la maladie d'Alzheimer. Des nouveaux professionnels appelés les «gestionnaires de cas» interviennent auprès des seniors en situation complexe dans le cadre d'un accompagnement renforcé et individualisé sur le long terme.

■ L'adaptation au handicap

La Ville se mobilise par ailleurs pour adapter les bâtiments et espaces publics au handicap. De nombreux travaux de mise en conformité ont été exécutés sur le domaine public depuis quelques années. On retiendra en outre l'important chantier de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville permettant enfin aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux étages de la Mairie. Par ailleurs la Villa Alexandrine rénovée a également été dotée d'un ascenseur aux normes.



Inauguration du bus avec Mme Joelle Martinaux, présidente de l'UNCCAS

NOUVEAUTÉ

Un bus financé par la publicité pour les sorties des seniors

L'initiative est originale ; le C.C.A.S a désormais à disposition un mini-bus destiné aux déplacements des aînés lors de leurs sorties et activités. Le Trafic Renault de 9 places est en contrat de location de longue durée pour 4 ans, sans limitation de kilométrage et ne coûte rien aux contribuables vençois. C'est la publicité d'entreprises locales qui a permis de réaliser l'opération.

Une bonne idée qui donne de la visibilité aux annonceurs et s'avère bien utile pour le C.C.A.S !



Bientôt de nouveaux locaux pour le foyer seniors

L'offre de loisirs à destination des seniors est riche sur la commune avec de nombreuses activités proposées en partenariat avec les associations locales et les services municipaux.

Au Foyer de la Villa Cristini ont été recensés sur une année, 268 participants à l'atelier mosaïque, 113 à l'atelier «Image de soi», 1 523 personnes pour les jeux de cartes et le scrabble, 221 à la couture, 259 au Tai-chi et 589 aux Ateliers Mémoire.

Nouveauté de la fin d'année, les travaux d'aménagements des nouveaux locaux qui accueilleront le foyer seniors en 2019, ont débuté.

Rue Isnard, le rez-de-chaussée d'une bâtisse avec un jardin donnant sur les Baous, est actuellement rénové par la Mairie. Avec ce déménagement, les seniors disposeront de locaux adaptés, en plein centre-ville.

Le Logement Social

Permettre l'accès au logement, quel que soit le niveau de revenu de chaque foyer, est un défi majeur sur un territoire vençois contraint par le coût du foncier et la rareté des surfaces à bâtir.

Depuis plusieurs années, la Ville favorise le développement de logements sociaux tout en veillant à l'équilibre urbain du territoire et au respect de nos paysages.

EN 2018, VENCE COMPTAIT 597 LOGEMENTS SOCIAUX SOIT 6,47 % DE SES RÉSIDENCES PRINCIPALES.

En cohérence avec le P.L.H (Plan Local de l'Habitat) établi par la Métropole et qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement, la Ville s'inscrit dans une démarche volontaire de production de nouveaux logements sociaux.

Chaque nouveau projet immobilier privé de plus 10 logements construit sur la commune, doit comporter 30 % de Logements Locatifs Sociaux (L.L.S).

Par ailleurs, en collaboration avec la Commune, certains projets sont portés directement par des bailleurs sociaux permettant la livraison d'un nombre supérieur de L.L.S.



Programme livré en 2018 av. Rhin et Danube comprenant 11 logements sociaux.

ENTRE 2014 ET 2016, 156 LOGEMENTS SOCIAUX ONT ÉTÉ CRÉÉS. DEPUIS 2017, 107 LOGEMENTS ONT ÉTÉ CONSTRUITS OU SONT EN COURS DE CONSTRUCTION.

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Le C.C.A.S tient à jour un répertoire des demandeurs de logements sur la commune et instruit les dossiers en

fonction des appartements libérés sur le contingent de la Ville et de la livraison de nouvelles constructions. Les disponibilités sont donc variables d'une année à l'autre en fonction des départs de locataires, des relogements et des nouveaux appartements créés.

EN 2018, 380 DEMANDES DE LOGEMENT ÉTAIENT EN ATTENTE ET 70 ATTRIBUTIONS ONT EU LIEU.

Sur les 380 demandeurs de logement social, 345 personnes souhaitent Vence en 1^{er} choix. Les profils comptent :

17% de salariés, 26% de retraités, 14% de bénéficiaires du RSA, 5% de personnes en recherche d'emploi, 2% de personnes invalides, 15% de bénéficiaires de l'AAH, 21 autres.

63% des demandeurs sont des personnes seules ou seules avec enfant. 64 % ont plus de 41 ans.

Pour chaque logement libéré ou mis à disposition, la Commission d'Attribution du C.C.A.S propose au bailleur social gestionnaire du programme, 3 dossiers de demandeurs en tenant compte bien sûr de leurs revenus mais également de la composition du foyer et du logement actuellement occupé.

La société de logement social étudie les dossiers, accepte ou refuse une candidature selon des critères qui lui sont propres ainsi que des critères réglementaires.

Seule la commission d'attribution du bailleur social est habilitée à attribuer un logement.

NOUVEAUTÉ

La lutte contre l'habitat indigne

En collaboration avec le C.C.A.S, les différents services de la Ville, la SEM en charge de la Maison de l'Habitat, Vence lutte contre l'habitat indigne. Des suites sont données à tout signalement avec visite du logement incriminé, rapport de constatation des dégradations, et transmission à l'A.R.S en cas d'insalubrité.

Des prescriptions de travaux sont ensuite adressées au propriétaire avec astreinte en cas de non réalisation. Dans les cas les plus graves, notamment de risque pour la santé, les locataires peuvent être relogés temporairement et les travaux engagés par la SEM aux frais du propriétaire.

8 procédures sont actuellement en cours à Vence concernant des logements indécents ou insalubres.

LA SEM DE VENCE

La SEM de Vence (Société d'Économie Mixte) est également partie prenante dans le logement social vençois. Elle effectue un important travail de réhabilitation du bâti en centre ancien afin que de nouveaux appartements puissent être loués.

Au sein de la Maison de l'Habitat, la SEM s'investit pour faciliter les rénovations privées et proposer des conventionnements aux propriétaires leur permettant s'ils optent pour la location sociale de bénéficier d'aides financières à la rénovation.



Les Associations à caractère social

Les associations accomplissent un travail précieux dans le soutien qu'elles apportent aux plus démunis. Leur rôle est fondamental et complémentaire avec l'action publique. Chaque jour, en déployant leur assistance bénévole, elles démontrent combien les valeurs de solidarité, d'entraide et de fraternité sont cruciales.

■ La Croix Rouge

Aide alimentaire et aide à la personne.

- Local : 20, rue de Stamford à Vence
- Horaires : Le lundi de 9h à 12h et le jeudi de 9h à 17h.

Et aussi :

- La « Vestiboutique »
Rue Saint-Michel
- Horaires : Les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.
- Tel : 04 93 24 28 60
- Mail : ul.Vence@croix-rouge.fr



■ Le Secours Populaire Français

- Boutique de vêtements, chaussures, accessoires à prix très modiques.
- Distribution alimentaire le lundi.
- Produits d'urgence (couvertures etc...)
- Brocante : petits objets, vaisselle, jouets, ustensiles...

Local : 8 avenue Rhin et Danube.

Mail : secourspop.vence@orange.fr
Tel : 04 93 24 69 75
Du lun au ven de 9h à 12h et 14h à 17h. Le samedi de 9h à 12h.



■ Les Restos du Coeur

Aide alimentaire - Soutien à la recherche d'emplois sur rendez-vous. Coiffure sur rendez-vous.



58 avenue Alphonse Toreille à Vence.
Tél. : 09 81 78 03 26
ad06.vence@restos-ducoeur.org

■ L'Entraide Protestante

Deux activités : un « Diaconat » qui exerce des actions caritatives et un « Foyer d'hébergement d'urgence » qui accueille des personnes en difficulté.

Foyer: 6 rue de la Paix
tel : 04 93 58 63 51

■ Secours Catholique Caritas France

Accueil, écoute et accompagnement des personnes en difficulté. Aides en collaboration avec le CCAS.

3 av. Marcellin Maurel Tel : 06 75 54 17 50 / 04 93 16 74 00

Egaleme nt à Vence...

• **Aller De L'Avant - ADLA** Organisation de transports pour personnes à mobilité réduite (TPMR) tel : 07 81 07 13 11 - contact@aller-de-l-avant.fr - www.aller-de-l-avant.fr

• **API Provence** Insertion par le logement : gestion de résidences sociales, de services liés à l'accès au logement et l'accompagnement de publics spécifiques. tel : 04 93 58 98 74 www.apiprovence.org

• **Association pour le Mieux-être par l'Écoute**

et les Loisirs - **AMEL** : Ecoute et accompagnement des personnes malades, isolées et handicapées. tel : 06 25 74 27 59 / 06 63 22 97 32 contact@amel06.com

• **EMMA** Aide à la personne en situation de handicap tel : 06 52 49 94 83 alexandre.maifred@free.fr

• **Entraide Paroissiale** - Accueil de personnes en difficulté - tel : 06 15 10 69 94

• **Goutte d'OM** - Aide à domicile, séance d'éducation spécialisée, méthode ABA enfants

en situation de handicap mental.
Tel : 06 66 50 29 22

• **Handica Services 06** : Organisation d'activités de loisirs et séjours adaptés PMR. Aide administrative et ateliers informatique et internet. tel : 06 03 23 73 93.

• **UNICEF Pays Vençois** : Rôle auprès des collectivités et des jeunes pour faire connaître et défendre la cause des enfants. Surveillance de l'application de la Convention Internationale du Droit des Enfants - tel : 06 62 29 94 88

COORDONNÉES UTILES

• **C.C.A.S - Centre Communal d'Action Sociale**
67 Avenue Emile Hugues.
(entrée Place Maréchal Juin à côté du Square Maliver)
Tel : 04 93 24 08 90
Horaires : Ouvert du lundi au jeudi 8h-12h & 13h30-17h30, vendredi jusqu'à 17h.

• **P.M.I. Antenne de Vence**
Centre Les Baous - 134, avenue du Colonel Méyère - Tél. 04 89 04 32 35

• **Centre d'Animation de la Vie Sociale et Associative**
51 Avenue des Alliés
Ouvert du lundi au vendredi :

9h-12h30 & 13h30-17h
Tel : 04 93 58 92 30.

• **Maison de l'Habitat**
9 Place Antony Mars -Vence.
Tel : 04 93 24 42 98
Ouverte tous les matins de 8h30 à 12h30.